

COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 FEVRIER 2019

I. APPROBATION DU PROCES – VERBAL

Le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Toutes les délibérations qui suivent ont été adoptées à l'unanimité.

II. BATIMENTS – EQUIPEMENTS COMMUNAUX

II.1. Terrain synthétique – Approbation de l'avant-projet définitif

Après avoir validé l'avant-projet sommaire lors de sa séance du 14 janvier 2019, le conseil municipal a approuvé l'APD transmis par le maître d'œuvre. Les objectifs pris en compte par la société Sport Initiatives dans son étude sont les suivants :

- *Améliorer l'équipement dans sa globalité et permettre la pratique sportive par tous temps dans de bonnes conditions tout en limitant les besoins en entretien.*
- *Gérer les accès et la sécurisation du terrain.*
- *Prévoir les circulations piétonnes et de maintenance.*
- *Créer des voiries périphériques en enrobés destinées aux spectateurs.*

S'agissant du revêtement, il est prévu d'installer un gazon synthétique (haute résilience et forte densité) en fibre monofilament à base de fibres en polyéthylène de couleur verte et d'une hauteur comprise entre 59 et 65mm. Le remplissage pour la couche inférieure, destiné à assurer la stabilité et le lestage sera à base de sable rond sur une épaisseur de 8 à 10 mm, la couche supérieure, pour le confort sera constituée de granulats SBR encapsulé.

Des variantes seront toutefois proposées lors de la consultation de façon à disposer de deux offres complémentaires :

- *l'une technique avec un remplissage identique mais d'une quantité inférieure pour un gazon de 40mm de haut posé sur une couche de souplesse de 20mm,*
- *l'autre avec un remplissage autre que le SBR encapsulé au choix de l'entreprise.*

A ce stade du projet, le coût des travaux (avec le remplissage de base) est estimé à 613 013,50 € HT.

II.2. Terrain synthétique – Dossier de consultation des entreprises

Une consultation va être lancée pour la réalisation d'une aire de jeux dont les grandes lignes sont les suivantes :

- *Réalisation d'un terrain grands jeux de 8 610 m² comprenant terrassement, drainage, infrastructure, surface en gazon synthétique de 60 mm remplie avec du SBR encapsulé,*
- *Equipements sportifs pour les rencontres de football à 8 ou à 11 joueurs par équipe (buts, abris, traçages...)*
- *Clôtures, serrurerie et aménagements périphériques.*

S'agissant du granulats, deux variantes à l'offre de base seront sollicitées lors de la consultation :

- *Couche de jeu avec remplissage SBR encapsulé + l'ajout d'une couche de souplesse,*
- *Couche de jeu avec un remplissage autre que le SBR et SBR encapsulé + l'ajout d'une couche de souplesse.*

Il a en revanche été décidé de ne pas solliciter d'offre pour un remplissage 100% naturel type liège ou fibre de coco en raison des contraintes d'entretien et du coût de fonctionnement générés par ces produits.

Une troisième variante, pour les équipements sportifs cette fois-ci, sera demandée :

- *Equipements sportifs comprenant la fourniture d'une paire de buts mobiles.*

II.3. Eclairage public du stade – Approbation du projet et demande de subvention

Par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, l'Etat peut contribuer au financement de projets qui génèrent des économies d'énergie ainsi que les investissements liés aux mises aux normes et à la sécurisation des équipements publics. Le conseil décide de s'inscrire dans ce dispositif d'aide pour le remplacement des projecteurs du stade municipal « Pierre de Coubertin » par des projecteurs à LED. Le montant estimatif des travaux chiffré par le Syndicat d'Energie de Maine-et-Loire est 95 263 € HT.

II.4. Terrains multisport – Validation et demande de subventions

Le conseil a donné un avis favorable au projet d'implantation de deux city stades sur la commune. Le premier sera attenant au groupe scolaire Marcel Luneau, il permettra aux enfants des écoles publiques, pendant les heures de classe et sous la responsabilité de leurs enseignants, d'utiliser cet espace pour les activités sportives. Afin d'optimiser l'équipement, il sera pourvu d'une piste d'athlétisme composée de trois couloirs. Les jeunes dans le cadre des activités proposées par le Centre d'Animation La Séguinière les mercredis et pendant les vacances pourront également en profiter sous la responsabilité des éducateurs. Ce terrain multisport sera par ailleurs très utile pour proposer des activités aux écoliers avant ou après le déjeuner pendant la pause méridienne.

Le second sera, géographiquement, plus destiné aux enfants de l'école privée. Il est prévu qu'il soit installé dans l'enceinte de l'espace sportif Pierre de Coubertin et qu'un accès direct soit aménagé à partir de la rue Brouillet.

Des aides seront sollicitées auprès de l'Etat (DETR) et du Centre National pour le Développement du Sport pour ce programme d'équipements dont l'estimation s'élève à 166 000 € HT.

II.5. Maison médicale – Avant-projet et financement

L'avant-projet a été réalisé, par le cabinet A Propos Architecture, après avoir pris connaissance des souhaits exprimés par les professionnels de santé. Il tient compte de la nature et l'étendue des besoins à satisfaire définis par la commune.

Les principales caractéristiques de ce projet, qui reprend les grandes lignes de l'esquisse validées le 6/7/2018, sont les suivantes :

- *Extension d'environ 70 m² dans le prolongement de l'existant permettant l'ajout de 3 cabinets d'une superficie moyenne de 19,91m², desservis par un espace de circulation de 9,47m²,*
- *La transformation d'un cabinet existant en salle d'attente de 11,71m² et couloir de liaison d'une largeur de 1,50 m,*
- *La réalisation d'un passage couvert de 30,10 m² en limite de propriété côté sud permettant l'accès technique à l'espace extérieur (patio).*

L'architecte a estimé les travaux à un montant total de 156 700 € HT. Options comprises (plafonds en bois sous passage couvert, dégrossi de finition et enduit à pierres vues) le projet est susceptible de s'élever à 168 100 € HT.

La commune envisage de recourir à l'emprunt pour l'équilibre financier de cette opération. Toutefois, afin de limiter au maximum l'emprunt à contracter, un dossier de demande de subvention sera déposé auprès des services de l'Etat pour obtenir une aide au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) dans le secteur d'intervention « Solidarité – Santé – Sport – Culture ». Le taux d'intervention peut s'élever jusqu'à 35% du montant HT des travaux.

III. URBANISME – VOIRIE – ENVIRONNEMENT

III.1. Lotissement « Le Bordage » – Avenant au contrat de maîtrise d'oeuvre

Par délibération du 8 octobre 2018, le conseil municipal a retenu l'équipe constituée de CANOPEE PAYSAGE (Mandataire), AREA URBANISME, OG²L ARCHITECTURE, GEOTECHNIQUE pour accompagner la commune dans la réalisation du lotissement « Le Bordage ».

Une mission complémentaire au contrat de maîtrise d'oeuvre a été validée le 10 décembre 2018 pour que les futurs dossiers de demande de permis de construire soient validés par un architecte DPLG préalablement à leur dépôt au service instructeur.

Une nouvelle mission, non chiffrée dans la proposition initiale, sera également ajoutée à la prestation de l'équipe de maîtrise d'oeuvre : la mission « Esquisse ». Il s'avère en effet que cette mission est essentielle notamment en raison de la volonté affichée par la municipalité de présenter, avant validation, un pré-projet aux riverains du futur lotissement. Le coût supplémentaire de 1 200 € HT fera l'objet d'un avenant au contrat.

IV. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES

IV.1. Débat d'orientations budgétaires

La note d'orientations budgétaires donne une approche estimative des principales dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi qu'une liste de projets d'investissement qui seraient à réaliser avec les ressources propres et, à partir de là, mettre en évidence le volume d'emprunts et d'impôts locaux nécessaires à l'équilibre du budget.

Aujourd'hui, l'analyse financière est un élément clé dans le pilotage de l'action publique locale. Outre le regard qu'elle apporte sur la situation financière à un moment donné, elle dégage les grandes tendances rétrospectives qui conditionnent le respect de la « règle d'or » : niveau d'épargne et éléments constitutifs de celle-ci, structure du financement des investissements et impact de ceux-ci sur les dépenses courantes, effets des choix de gestion, taux d'intérêt, croissance économique.

Les principales caractéristiques financières relevées pour l'année passée sont les suivantes :

- *Des charges de fonctionnement modérées 516 € par habitant à La Séguinière contre 872 € pour la moyenne des communes de la strate,*
- *Des dépenses en frais de personnel par habitant de 240 €, inférieures à la moyenne de la strate (453 €),*
- *Les intérêts de la dette d'un montant de 16 925 € qui représentent 0,79% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette proportion est largement inférieure à celle constatée au niveau des communes de même strate : 3,90%.*

En ce qui concerne l'investissement, depuis 2014, d'importants travaux d'investissement se sont succédés : l'extension de la salle Pierre de Coubertin, l'acquisition du cabinet médical, l'extension de l'école publique, l'agrandissement de la Maison de l'Enfance (en cours d'achèvement), la réhabilitation de l'ancienne école de la rue du Manoir (Espace Roger Dronneau), l'extension et la réhabilitation de la salle de l'Arceau. En 2018, plusieurs opérations budgétées ont été engagées, il s'agit de l'agrandissement du cabinet médical, la construction d'un terrain de football synthétique et la réalisation de deux terrains multisport.

Cette analyse débouche naturellement sur une démarche prospective dans la mesure où ces tendances, compte tenu de leurs fluctuations temporelles qui traduisent le contexte d'incertitude dans lequel agit la collectivité, peuvent être soit reproduites, soit infléchies, en lien avec les démarches d'adaptation des moyens et des ambitions de la collectivité.

Les projets d'investissements sont classés en trois catégories :

- *les investissements à mener à terme, il s'agit de dépenses engagées mais non réalisées en 2018, soit 2 850 000 €,*
- *les investissements annuels nécessaires à l'entretien du patrimoine existant, il s'agit de provision annuelle à constituer de 250 000 € soit 1 250 000 € de 2019 à 2023,*
- *les investissements nécessaires dans la durée du plan, il s'agit d'équipements structurels que l'équipe municipale aura à définir dans une enveloppe (sans emprunt nouveau) limitée à 5 millions d'euros.*

Le montant total des investissements à programmer sur la période 2019-2023 s'élève donc à 9,1 millions d'euros.

IV.2. Prestations exécutées au titre de la mutualisation avec l'AdC en 2018

Une convention passée avec l'Agglomération du Choletais confie à la commune, et ce sur son territoire, l'entretien courant et la mise en œuvre d'interventions en matière de gestion des voiries d'intérêt communautaire. Pour 2018, le montant total des travaux effectués par la commune pour le compte de l'agglomération choletaise s'élève à 15 282 €.

IV.3. Dégradation d'équipement public – Perception des frais de réparation

La commune a déposé plainte le 6 septembre 2018 en gendarmerie pour une infraction dont elle avait été victime au parc du Moulin de la Cour. Les gendarmes sont parvenus à retrouver les contrevenants.

Afin de mettre un terme à la procédure engagée, la commune sera remboursée de la somme dépensée pour remplacer le cadenas et la chaîne. Monsieur le maire est donc autorisé par le conseil municipal à percevoir cette recette (éventuellement en liquide) qui s'élève à 86,32 €.

V. RAPPORTS DE COMMISSIONS ET DE REUNIONS DIVERSES

V.1. Guy BARRÉ « Finances – Administration Générale » :

Propose, concernant le projet de lotissement, de réunir la commission Urbanisme élargie à deux reprises d'ici la prochaine séance du conseil municipal : une première fois, pour examiner d'autres propositions du paysagiste de la société Canopée sur le traitement de la bande végétalisée qui séparera le projet du lotissement Chambord et une seconde fois pour l'examen de l'avant-projet sommaire travaillé par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il rappelle par ailleurs que suite à l'approbation du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires), la commission Finances – Administration générale va pouvoir préparer le budget primitif 2019 qui sera voté le 8 avril prochain.

Pour revenir au projet d'extension de la Maison Médicale, les médecins sont très satisfaits du soutien de la commune et de la réelle dynamique amorcée autour de l'offre de soins proposée localement. Les communes les plus proches doivent faire face à un manque de médecins et l'équipe médicale de La Séguinière a accueilli, ces derniers mois, un nombre important de nouveaux patients de l'extérieur. D'autre part, Madame Pauline CHESNÉ, dentiste nantaise, a confirmé par courrier du 28 janvier 2019, son intention de s'installer à La Séguinière à compter du 1er juin 2019.

Il informe, d'autre part, que l'Agglomération du Choletais va proposer par l'intermédiaire de son « Enveloppe Ruralité » des aides, sous la forme de fonds de concours, au développement des communes rurales. L'objectif est d'accompagner les collectivités dans leurs projets d'équipements concourant au maintien ou au développement de l'attractivité de la commune.

Enfin, il donne le compte-rendu du Conseil d'Administration de la Maison d'Accueil qui s'est tenu le mercredi 6 février dernier. Les membres présents ont pris connaissance du projet architectural d'agrandissement de rénovation et de réhabilitation de l'établissement. Il correspond à 847 m² de création/extension (16 chambres + locaux professionnels) et 2450 m² de restructuration (dont 47 logements restructurés + locaux professionnels + cuisine).

V.2. Yolaine BOSSARD « Environnement – Cadre de vie » :

La commission qu'elle préside s'est réunie le 22 janvier, il y a été question des sujets suivants :

- *Les illuminations de la commune.*
- *Le déplacement des jeux du Nord de la commune Ils resteront dans le même secteur pour répondre aux besoins des enfants des lotissements voisins.*
- *Les prochaines étapes du parcours citoyen programmées en mars et avril.*

S'agissant de la réduction des produits phytosanitaires, deux projets sont conduits par le service des espaces verts :

- *Au cimetière, un engazonnement particulier et des plantations de sedum et autres espèces rampantes qui vont donner une vue d'ensemble très différente et beaucoup plus verdoyante que par le passé. Cette année est expérimentale une partie seulement du cimetière est concernée.*
- *Au Moulin de la cour, une réduction de la tonte au printemps, en prévoyant un suivi régulier des zones non tondues. Les herbes hautes comme les graminées favorisent la biodiversité.*

V.3. Serge GUINAUDEAU « Urbanisme – Travaux »

La commission urbanisme s'est réunie le 30 janvier dernier. Mis à part les sujets inscrits à l'ordre du jour du conseil municipal de la présente séance, les élus ont examiné les points suivants :

- *La proposition de rénovation d'une salle de l'espace Roger Dronneau par Histoire & Patrimoine,*
- *L'avancement des travaux d'extension et de réhabilitation de la salle de l'Arceau,*
- *Les travaux réalisés par les agents communaux : un rangement filet en prolongement du local gym à Coubertin, la pose de grillage sur le muret de la bibliothèque pour sécuriser les abords le long de l'avenue Abbé Chauveau,*
- *Des barrières et potelets ont été installés sur le parcours des écoliers et aux abords des établissements scolaires (écoles publiques et école privée) pour améliorer la sécurité des enfants et des accompagnateurs,*
- *Le projet d'installation d'une boîte à livres à proximité de l'espace de convivialité extérieur de la mairie...*

La commune propose de nouveau, aux habitants qui le souhaitent, du compost gratuit afin de fertiliser leur jardin, plantations ou gazon. Le compost provient des déchets verts broyés, issus de la taille effectuée par les agents, ainsi que de la transformation des déchets du composteur du restaurant scolaire. Inscription préalablement en mairie entre le 25 février et le 15 mars 2019 et récupération du compost gratuit le samedi 23 mars 2019 à l'ancien éco-point.

V.4. Marie-Odile EDOUARD « Social – Scolaire » :

Fait savoir que le conseil d'école élémentaire s'est réuni le jeudi 7 février dernier. Il a été question, entre autres, du budget de l'année 2019, des projets et sorties scolaires, de la pause méridienne...

Le CALS a évoqué lors de son conseil d'administration des changements au niveau de la Caisse d'Allocations Familiales pour le financement des actions. Ils ont apprécié que le plan mercredi soit accepté ce qui donne une bonification de l'aide horaire de 0,46 € par enfant. L'accueil de loisir sera fermé à l'ascension ainsi que les 1 et 8 mai.

Les Maisons d'Assistantes Maternelles ont tenu leurs assemblées générales respectives : la MAM « Les Lapinous » a accueilli sur l'année 2018, 14 enfants et la MAM « Graine de Malice » 13.

Elle porte à la connaissance des conseillers municipaux les résultats des collectes de sang organisées à La Séguinière. 148 dons ont été recensés en 2018 (157 en 2017).

Rappelle enfin que pour aider au financement d'un voyage scolaire pour les classes de CM1 et CM2, les parents d'élèves de l'école Marcel Luneau invitent les habitants à déposer papiers, prospectus, catalogues... dans la benne qui sera disposée sur le parking du Lavage-auto Kärcher (zone de la Bergerie) du vendredi 26 avril 2019 en fin de matinée au lundi 29 avril à 18h00. L'association remercie par avance la population pour son aimable participation.

V.5. Philippe BOUCHET « Communication – Evènementiel » :

Informe des travaux et réunions auxquels il a contribué au cours de ces dernières semaines, il rappelle que les photos des manifestations publiques sont en ligne sur le site internet :

- 18/01/2019 : Assemblée générale de l'association Sauvegarde de la Moine.
- 20/01/2019 : Assemblée générale du comité des fêtes à la salle de la Clairière.
- 01/02/2019 : Réunion du comité Téléthon à la salle Prévert. Le président, Jacky Robreau, souhaite laisser sa place et espère trouver rapidement une ou un remplaçant(e) pour poursuivre l'aventure du Téléthon à la Séguinière. Appel à candidature... Beaucoup de bénévoles seront présents pour aider !
- 08/02/2019 : Monsieur et Madame GANTOIS, propriétaires du domaine de La Renolière, ont accepté que soit reproduit le plan Napoléonien qui leur appartient. Trois exemplaires en couleur, de l'original de 1815, ont ainsi été imprimés. Une copie leur a été remise en tout début d'année, la seconde a été affichée dans la salle du Conseil municipal et la troisième a été confiée à l'association Histoire & Patrimoine au cours d'une petite cérémonie organisée en mairie.

V.6. Agnès BRUCHE « Culture – Sport – Loisir » :

Donne un bref compte-rendu d'assemblées générales d'associations qui ont eu lieu ces dernières semaines :

- *Les amis réunis ont élu un nouveau bureau est une nouvelle présidente : Madame LEBLANC Marie-Claude.*
- *La Sauvegarde de la Moine, présidée par Monsieur Yannick TINEL, s'est réunie le 18 janvier,*
- *Le Comité de jumelage a fait part de la continuité des échanges en 2019. Les familles anglaises sont suffisamment nombreuses à pouvoir accueillir les ziniérais. Trois mini-bus sont réservés pour transporter les quelques 29 participants au voyage qui aura lieu le week-end de la Pentecôte (8 au 10 juin).*

Elle revient également sur les dernières réunions de la Commission sport, jeunesse, culture au cours de laquelle il a été question de la thématique de la saison culturelle qui débutera le mois prochain sur l'Europe. Les principales animations mises en place à cette occasion sont les suivantes : des jeux sur l'Europe créés par le CSI, l'ouverture de repas « à l'extérieur » à la Maison d'Accueil seront proposés avec menu européen, la bibliothèque sera ouverte exceptionnellement le samedi 2 mars de 10h à 12h et proposera un brunch aux visiteurs, à la cantine 4 repas européens seront proposés aux enfants et une St Patrick sera organisée le 17 mars avec l'orchestre « Sab and the crazy birds », un bar irlandais sera tenu pendant la soirée par le comité des fêtes...

VI. AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS

VI.1. Décisions prises par application d'une délégation du conseil municipal

Monsieur le maire précise que selon l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit rendre compte des décisions prises en application d'une délégation du conseil municipal lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante. Il informe à ce sujet qu'il n'a pas fait usage du droit de préemption de la commune à l'occasion de deux ventes d'immeubles situés : rue d'Amsterdam et rue de la Garenne.

VI.2. Conseil municipal

La prochaine séance ordinaire du conseil municipal aura lieu le lundi 11 mars 2019 à 20h30.